

**Relevé de conclusions du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial  
départemental dans le département des Yvelines (CHSCTSD)  
Séance du 29 juin 2017**

Dans une déclaration commune, les organisations syndicales souhaitent évoquer la récente période caniculaire et les conséquences de celle-ci dans les établissements scolaires du département. Suite aux températures élevées constatées dans les classes, les organisations syndicales proposent d'étudier la mise en place d'indicateurs par la médecine de prévention et de définir les valeurs cibles à ne pas dépasser. Elles demandent qu'un groupe de travail soit organisé sur cette thématique. Par ailleurs, les organisations syndicales souhaitent connaître les modalités de réaffectations des enseignants qui faisaient partie du dispositif plus de maitres que de classes.

Un recensement exhaustif de toutes les situations liées à la canicule est effectué par la DSDEN dans un tableau de suivi Ce tableau est transmis régulièrement au centre opérationnel départemental (COD) à la Préfecture des Yvelines. Le dispositif est maintenu du 1<sup>er</sup> juin au 31 août 2017 et peut être prolongé si nécessaire. Par ailleurs, à l'occasion de l'épisode caniculaire, des communes ont mis des équipements à disposition de leurs écoles (brumisateurs, bouteilles d'eau, ventilateurs, tuyaux d'arrosage...). La tenue d'un groupe de travail sur ce thème reçoit un avis favorable de la part du comité.

La FNEC-FP-FO appelle l'attention du comité sur le nombre de surveillants en collèges et lycées : elle estime qu'ils ne sont pas assez nombreux et que cela occasionne des problèmes de vie scolaire. Enfin elle alerte les membres sur les nuisances engendrées par les TNI et les expositions aux ondes Wifi (chaleur, nuisances sonores, champs électromagnétiques...).

Une série de quatre interventions sur le burn-out et la souffrance au travail devrait avoir lieu à la DSDEN des Yvelines lors du 1<sup>er</sup> trimestre 2017-2018.

1) Election du secrétaire du comité et de son suppléant

Madame DIANA-BRAS (FSU) est élue secrétaire du comité.

Monsieur ERCKER (FSU) est élu secrétaire suppléant.

2) Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mars 2017

Le procès-verbal de la séance du 23 mars 2017 est approuvé à l'unanimité.

3) Calendrier prévisionnel 2017/2018

Le calendrier prévisionnel de l'année scolaire 2017-2018 est adopté par le comité. Celui-ci comporte 3 séances du comité, 3 visites d'établissement, et 6 groupes de travail.

4) Bilan des accidents du travail

Les statistiques relatives aux accidents du travail aux maladies professionnelles sont analysées par le comité. Les tableaux font apparaître les chiffres sur les trois dernières années (2014, 2015, et 2016), ce qui permet d'établir des comparaisons et de mettre en évidence d'éventuelles évolutions.

5) Visite de la délégation du comité : collège Colette à Sartrouville (30 mars 2017)

Une synthèse du déroulement de la visite de la délégation au collège Colette à Sartrouville est présentée au comité.

6) Visites d'établissements 2017/2018 (thématique et choix des établissements)

Le stress au travail est retenu comme thème des visites de l'année 2017-2018.

La délégation se rendra dans les établissements scolaires suivants :

- L'école maternelle Victor Hugo aux Mureaux
- Le collège Georges Brassens à Saint-Arnoult-en-Yvelines
- Le lycée professionnel Jean Perrin à Saint-Cyr l'Ecole

7) Mise en place de la remontée des indicateurs RPS des collèges et lycées du département

La mise en place d'indicateurs relatifs aux risques psycho-sociaux (RPS) est évoquée. La réflexion sera poursuivie sur la base des travaux du groupe de travail académique sur les RPS.

8) Questions diverses

Concernant la sécurité et l'hygiène à la DSDEN, plusieurs informations sont portées à la connaissance du comité. Les ascenseurs se bloquent régulièrement et un technicien se déplace systématiquement pour les débloquer. La prise électrique située dans la salle B004 a été réparée. Les filtres des « climatiseurs » sont nettoyés une fois par an par les techniciens de l'entreprise Dalkia. Sur le ménage, le marché public va être modifié en 2018 et il apparaît souhaitable d'y inclure un nettoyage des moquettes au moins une fois par an.

Au sujet des situations individuelles évoquées, les problématiques sont explicitées aux membres du comité et des informations complémentaires sont apportées. La plupart de ces situations concernent des élèves et des parents instables et violents occasionnant des difficultés pour les équipes éducatives. Plusieurs ressources et dispositifs sont mobilisés dans ces situations pour accompagner les équipes : CAAEE, protection juridique, aide éducative judiciaire...